

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I – DISPOSITIONS GENERALES

Les CGV de la société TARIFOLD sont remises à tout prospect et client professionnel ou contractant dans le cadre de son activité professionnelle pour lui permettre de passer commande. La passation de la commande comme la réception des produits valent acceptation des CGV. Elles constituent le socle de la négociation commerciale. Toute éventuelle dérogation partielle doit résulter de la négociation préalable des parties et être entérinée par un accord écrit.

Le client s'engage à fournir à TARIFOLD toute information ou toute spécificité qu'il lui serait nécessaire de connaître relative à la commande passée.

Le client est seul responsable de l'adéquation des spécificités techniques des produits commandés à ses besoins et à l'intégration éventuelle dans son activité.

II – OBJET DE LA LIVRAISON

Les produits figurent au catalogue TARIFOLD et sur site. TARIFOLD se réserve de modifier à tout moment tout ou partie de ses gammes de produits et d'apporter à ses produits toute modification de présentation ou de conception qu'elle juge utile, sans obligation de modifier les produits en cours d'exécution de commande.

III – FORMATION DU CONTRAT

Les offres de TARIFOLD sont valables pendant trois mois. Les commandes sont définitivement acceptées lorsqu'elles ont été confirmées par écrit ou courriel de TARIFOLD et, le cas échéant, après règlement de l'acompte convenu. L'acceptation peut néanmoins résulter de l'expédition des produits.

Une commande devenue définitive ne peut être annulée, faute de quoi l'intégralité du prix des produits sera facturée et immédiatement exigible.

Pour tout nouveau client, en cas de détérioration du crédit du client ou si TARIFOLD a des raisons légitimes de douter du paiement à échéance, elle peut exiger un paiement à la commande, annuler une commande en cours, même acceptée ou exiger une garantie sérieuse.

Le paiement s'entend de l'encaissement du prix et non de la remise d'un moyen de paiement. Le client a la charge de prouver sa solvabilité.

TARIFOLD se réserve le droit de refuser des commandes anormales et en informera le client dans le mois.

IV – PRIX – REGLEMENT

1. Prix

Le barème des prix et tous frais est remis à tout prospect et client pour leur permettre de passer commande. Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de la confirmation de commande.

Les tarifs sont révisables et peuvent évoluer en fonction de différents critères tels : les coûts des matières premières, les coûts d'approvisionnement, les coûts de fabrication, etc...

TARIFOLD se réserve le droit de faire évoluer son tarif avec un délai de prévenance de 2 mois.

Les prix sont établis en Euros et hors taxes. Tout droit de douane, impôt, taxe, contributions, etc. dus en vertu du droit français ou d'un droit étranger sera facturé en sus du prix.

2. Minimum de commande

Le montant minimum de commande est fixé à 50 € net facturé hors TVA.

Toute commande d'un montant inférieur sera traitée après acceptation de frais de dossier par le client.

3. Règlement

Nos factures sont payables 30 jours nets date de facture par virement bancaire. Tout paiement anticipé par rapport à l'échéance contractuelle donnera lieu à l'application d'un escompte de 0.5 % par mois.

TARIFOLD pourra modifier ou supprimer ce taux à tout moment

Si les factures sont impayées à la date du règlement figurant sur la facture, des pénalités de retard seront exigibles à compter du jour suivant cette date, au taux de trois fois le taux de l'intérêt légal jusqu'au jour du paiement.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ sera exigible.

Cette indemnité pourra être augmentée des frais réels occasionnés par le recouvrement.

Les sommes et pénalités à recouvrer par TARIFOLD par voie contentieuse seront majorées d'une indemnité fixe de 15 % de leur montant en sus des intérêts de retard. Les frais, dépens et honoraires seront à la charge du client.

V – LIVRAISON - FRAIS - RISQUES

Les délais de livraison sont indiqués le plus justement possible. Les retards susceptibles d'intervenir ne peuvent donner lieu à aucune indemnité de la part de TARIFOLD ni motiver aucun refus des produits.

TARIFOLD se réserve la possibilité de procéder à des livraisons partielles. Toute éventuelle revendication à ce titre devra faire l'objet préalablement d'une demande circonstanciée adressée par lettre recommandée avec avis de réception. TARIFOLD émettra ses observations dans un délai de trois semaines.

La valeur du franco et la participation forfaitaire sont définis dans les conditions particulières et à défaut sont ceux du barème.

En toute hypothèse les produits voyagent toujours aux risques et périls des destinataires, même lorsque TARIFOLD acquitte les frais de port au départ. Quels que soient la destination des produits, le moyen de transport utilisé, les conditions de la vente et la livraison, le transfert des risques s'opère en les usines ou dépôts de TARIFOLD, nonobstant la conclusion de vente franco. Toutes les opérations de transport, de déchargement, d'assurance, de douane, de manutention sont à la charge, aux risques et périls du client qui doit vérifier les livraisons à leur arrivée et exercer, s'il y a lieu, tout recours contre le transporteur.

VI – RECEPTION – RECLAMATIONS – RETOURS

En prenant livraison des produits, le client doit s'assurer du bon état des colis et produits. Les avaries ou manquants doivent faire l'objet de réserves motivées et écrites sur le récépissé du transporteur de la part du destinataire au moment de la délivrance des produits et par écrit dans les 3 jours de la réception ou selon les conditions propres à la CMR ou autre convention.

1. Réclamations

Pour être valables, les réclamations relatives à une éventuelle non-conformité, à un manque ou à un défaut apparent par rapport à la commande, doivent être adressées et les produits retournés à TARIFOLD dans les 72 heures ouvrées qui suivent la réception des produits, après accord exprès, préalable et écrit de TARIFOLD mentionnant les instructions d'expédition. A défaut, le retour sera refusé. En aucun cas, un tel retour ne peut avoir lieu si les produits ont été déballés, utilisés, ou s'ils ont subi une transformation ou un commencement de transformation, même lorsque la livraison a été faite chez un tiers mandataire ou non du client.

2. Retour

Sur quelque fondement que ce soit le retour du produit doit être accepté par TARIFOLD et doit se faire aux frais de l'expéditeur et les marchandises devront être retournées dans leurs emballages d'origine et en parfait état, accompagnées d'un exemplaire de la facture d'origine. A défaut la garantie ne pourra pas être acceptée.

3. Conditions de garantie

A l'exclusion de toute autre disposition plus favorable et par dérogation aux conditions de garantie des produits telles que définies par le Code Civil au titre de la garantie des vices cachés et de la garantie de conformité, TARIFOLD, sous réserve des conditions d'exclusion ci-dessous, garantit le bon fonctionnement de ses produits et leur défaut de matière ou de fabrication reconnu par elle après examen par ses services dans les conditions suivantes :

- Pour la garantie de conformité des vices apparents : la période de garantie est limitée à 6 mois à compter de la livraison du produit.
- Pour les vices cachés, la garantie est limitée à 12 mois à compter de la livraison du produit.
- Pour la garantie commerciale, pour les produits y étant éligibles à 10 ans à compter de la livraison.

4. Mise en œuvre de la garantie

Pour mettre en œuvre la garantie, qu'elle soit légale ou commerciale, le client devra adresser à TARIFOLD, à peine de forclusion, dans le délai de garantie et au plus tard 15 jours après la découverte du vice, une lettre recommandée avec accusé de réception portant transmission des justificatifs des défauts constatés pièces probantes à l'appui.

TARIFOLD s'engage à sa convenance à remplacer ou rembourser les produits reconnus non conformes ou affectés d'un défaut apparent de fabrication ou de matière, retournés dans les délais ci-dessus.

La garantie est par ailleurs limitée à la remise en état des produits ou des pièces du produit reconnu défectueux ou à leur échange ce à la discrétion de TARIFOLD, à la prise en charge des frais de port et d'expédition éventuels, à l'exclusion de tout versement de dommages et intérêts et autres dommages annexes ou connexes, directs ou indirects.

Sont exclus de toute garantie, les défauts ou détériorations provoqués par l'usure normale, par une négligence dans l'entretien ou le stockage du produit, une erreur de montage ou une mauvaise utilisation ou une utilisation non conforme à la destination normale du produit, par un usage inadéquat du produit, d'une destruction délibérée par le non-respect de la notice de montage et des éventuels documents d'entretien et/ou d'utilisation.

TARIFOLD ne pourra être tenu responsable des défauts du produit résultant d'un manquement ou d'une erreur d'information sur les contraintes du site, les spécificités techniques, physiques ou autres, ou les conditions d'utilisation des produits.

VII – RESERVE DE PROPRIETE

Les produits vendus restent la propriété de TARIFOLD jusqu'au paiement intégral de leur prix. Le transfert de propriété des produits est soumis à son paiement intégral y compris des frais, pénalités, etc... TARIFOLD pourra exiger par lettre recommandée avec accusé de réception, la restitution des produits aux frais du client si celui-ci ne respecte pas l'une des échéances du règlement ou toute autre condition des CGV ou autre condition convenue. Les parties conviennent que les produits en possession du client sont censés être les produits non encore payés sur lesquels s'exerce la réserve de propriété. Le client conserve les produits en parfait état. Tout sinistre doit être signalé à TARIFOLD. Le client informe TARIFOLD de toute procédure collective. Le client ne constitue aucune sûreté sur les produits vendus sous réserve de propriété. La vente est autorisée à condition que le client avertisse son sous-acquéreur de la réserve de propriété et informe TARIFOLD des coordonnées du sous-acquéreur.

VIII – CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas d'inexécution par le client de l'une quelconque de ses obligations et cinq jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée en tout ou partie sans effet pendant ce délai, le contrat de vente sera résolu de plein droit et sans formalités si bon semble à TARIFOLD. Les produits devront être restitués sans délai à TARIFOLD qui conservera les sommes éventuellement déjà perçues en compensation de l'approvisionnement payé par TARIFOLD, sans préjudice de toute action en vue de la réparation totale du dommage.

IX - RESPONSABILITE

Dans tous les cas, la responsabilité de TARIFOLD est limitée au montant des produits en cause et ne couvre pas les éventuels dommages indirects et/ou immatériels.

X – FORCE MAJEURE

La force majeure qui libère la société TARIFOLD de ses obligations ou excuse le retard dans l'exécution de ses obligations, s'entend de tout événement ne pouvant être surmonté, malgré sa diligence raisonnable tels que et sans que cette liste soit limitative, incendies, explosions,

attentats, inondations, pénuries de matières ou de transport, insuffisance d'énergie, accident affectant la production de ses fournisseurs ou sous-traitants, force majeure des fournisseurs/ou sous-traitants, tout délai excédant de cinq jours le délai de transport normalement prévisible, grève, lock-out, émeutes, guerres, pandémies.

XI – DONNEES PERSONNELLES

En application de la réglementation relative à la protection des données personnelles comprenant les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, ainsi que le règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, TARIFOLD informe le client qu'elle met en œuvre des traitements de données à caractère personnel. Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de nos relations sont uniquement utilisées pour les finalités suivantes, sur la base légale associée à celles-ci :

Finalité de traitement	Base légale
Gestion des activités commerciales clients : gestion des commandes, des livraisons, de la fourniture des produits.	Exécution du contrat client
Réalisation d'actions de prospection commerciale et de marketing	Réalisation de l'intérêt légitime de TARIFOLD
Tenue de la comptabilité, facturation, règlements	Respect des obligations légales

Les données collectées dans le cadre de ces traitements ne sont pas transférées en dehors de l'Union Européenne. Conformément à ses engagements, TARIFOLD, en tant que responsable de traitement, ne vend pas les données personnelles de ses clients et ne le communique qu'à des destinataires habilités et déterminés, à savoir ses services internes ou des prestataires externes informatiques ou logistiques notamment.

Ces données à caractère personnel ne sont conservées que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur : les données nécessaires à la relation commerciale sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle, augmentée de 5 ans. Les données nécessaires à la tenue de la comptabilité sont conservées pour une durée de 10 ans.

Conformément à la réglementation applicable, les personnes concernées disposent, selon le traitement en cause, de droits relatifs à leurs données à caractère personnel : droit d'accès, de rectification, d'opposition pour motif légitime, à la limitation, à l'effacement ou encore à la portabilité.

Pour exercer ces droits, les personnes concernées doivent s'adresser en joignant une copie d'un titre d'identité signé à : TARIFOLD SAS – Réfèrent à la protection des données - BP 30021 – 67401 Illkirch Cedex ou par courriel à : adv-T3Lsouth@T3Lgroup.com

Enfin, les personnes physiques concernées disposent du droit d'introduire une réclamation directement auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), s'agissant de la manière dont TARIFOLD traite ses données à caractère personnel, et ce, notamment depuis son site web www.cnil.fr

XII – LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le droit français est applicable aux ventes et à leurs suites entre parties. En cas de contestation, seuls les Tribunaux du ressort de la Ville de Strasbourg seront compétents y compris en référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Avant toute procédure, les parties tenteront de solutionner amiablement le litige existant.

Date,
Signature :

Cachet du client pour acceptation :